



15ème législature

Question N° : 42680	De M. Bruno Questel (La République en Marche - Eure)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > fonction publique hospitalière	Tête d'analyse > Situation des psychologues, psychiatres et pédopsychiatres	Analyse > Situation des psychologues, psychiatres et pédopsychiatres.
Question publiée au JO le : 23/11/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 25/01/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Bruno Questel interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des psychologues, psychiatres et pédopsychiatres de la fonction publique hospitalière, dans le cadre des revalorisations salariales liées au Ségur de la santé. Il souligne le fait qu'en l'état actuel, ces corps de métiers ont été exclus des revalorisations du Ségur, comme l'ont rappelé à M. le député les psychologues du centre hospitalier de Briey (Meurthe-et-Moselle, 3e circonscription) dans un courrier en date du 21 juin 2021. Dans ce contexte, M. le député interroge M. le ministre sur les mesures envisagées pour soutenir les conditions matérielles d'exercice et de rémunération des activités de psychologue et de psychiatrie dans la fonction publique hospitalière. Il l'alerte sur les risques liés à l'exclusion de ces professions des revalorisations liées au Ségur de la santé et l'interroge sur les perspectives envisagées pour revaloriser les rémunérations de ces professionnels de santé.